

Réponses de François Hollande sur le tabac

1/ Taxation des produits du tabac

- *Augmenterez-vous régulièrement les taxes sur les cigarettes de façon à entraîner une augmentation des prix des cigarettes les moins chères d'au moins 10% par an ?*
- *Alignerez-vous la taxation des autres produits du tabac sur celle des cigarettes ?*

Je ne peux qu'être sensible à l'augmentation du tabagisme ces cinq dernières années, avec près de 30% de fumeurs aujourd'hui contre 27% en 2005, alors que le tabac est déjà responsable de 60 000 morts par an en France. Face à l'augmentation du tabagisme chez les jeunes, à sa très forte augmentation chez les femmes et chez les personnes en situation de précarité, il est impensable de rester inactif.

Les rapports récents sur ce sujet apportent un certain nombre de propositions. Je les examinerai, notamment celles qui portent sur la fiscalité. Aujourd'hui les achats hors réseau des buralistes sont estimés à 20% du marché total du tabac en France, l'essentiel étant constitué par des achats transfrontaliers et la contrebande n'en constituant qu'une part relative. Il convient donc d'avancer aussi au niveau européen.

G9 : Absence de soutien de nos deux propositions. L'augmentation importante des taxes sur le tabac est cependant la mesure la plus efficace pour réduire la consommation, elle n'est pas acceptée par François Hollande.

2/ Création d'un « prélèvement solidaire tabac »

- *Taxerez-vous le chiffre d'affaires de l'industrie du tabac ?*

Nous avons soutenu lors de l'examen des lois de finances et de financement de la sécurité sociale les amendements qui visaient à instaurer une taxe sur le chiffre d'affaires en France de l'industrie du tabac. Cette taxe financerait un fonds en faveur de la prévention et de l'aide aux fumeurs. J'ai été sensible également à la campagne menée par la Ligue nationale contre le cancer sur ce sujet.

Les industriels, qui produisent et distribuent un produit ayant un impact reconnu en termes de santé publique doivent pouvoir être mis à contribution.

G9 : Soutien de cette proposition. Ce prélèvement est destiné à obtenir les moyens financiers nécessaires pour la mise en œuvre de la lutte contre les conséquences du tabagisme sur la santé. Il n'a pas pour premier objectif d'en réduire la consommation.

3/ Paquet neutre

- *Mettez-vous en œuvre le conditionnement des cigarettes sous la forme d'un paquet neutre sans logo, sans signe de marque, sans texte promotionnel, de couleur unique, comportant le nom de marque imprimée avec une police standardisée et des avertissements sanitaires sur au moins 80% de chaque face, à l'exclusion de toute autre mention graphique ou écrite ?*

Le plan cancer 2009-2013 prévoit plusieurs mesures visant à réduire l'attractivité des produits du tabac. Je veux bien entendu m'inscrire dans cette logique. L'Australie s'est engagée dans cette voie. Je regarderai avec attention les résultats de cette démarche.

G9 : l'accord est exprimé avec des réserves. Observer les résultats australiens est une attitude qui indique une prise de décision différée, sans délai prévisible. Quand un produit est aussi dangereux que le tabac, chaque mesure utile, même avec un effet faible, représente de nombreuses vies épargnées. Dévaloriser la notion de marque en supprimant les logos qui fondent sa reconnaissance fait partie de l'affaiblissement de la qualité de la relation avec un produit du tabac.